

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3084

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Créations d'emplois**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Créations d'emplois

Direction de la propreté

La direction conduit actuellement un projet d'optimisation de la collecte des déchets ménagers.

L'amélioration de la qualité du tri est fondamentale tant sur l'aspect environnemental que sur l'aspect financier. En effet, le tri et le recyclage induisent des recettes supplémentaires et réduisent le niveau de dépenses en matière d'enfouissement.

Ce projet nécessite un accompagnement fort en matière de communication de proximité afin de mieux sensibiliser les habitants.

C'est pourquoi, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'attaché chargé de communication, pour renforcer l'équipe actuelle afin notamment de préparer et mettre en œuvre le plan de communication du projet d'optimisation de la collecte.

La création de ce poste fera l'objet d'une subvention à hauteur de 50 % de son coût, subvention qui abondera le budget global de la Communauté urbaine et non celui de la masse salariale.

Dans le cadre des centres de responsabilité, la masse salariale induite sera compensée par la suppression de deux postes d'agent de salubrité parmi les douze postes prévus à la suppression par délibération n° 2003-1616 en date du 22 décembre 2003.

Par ailleurs, il est proposé la création de postes de technicien supérieur territorial.

Le premier à l'unité qualité, contrôle, prévention qui a en charge les thématiques qualité et sécurité des missions de nettoyage et de viabilité hivernale et vise entre autres à réduire le nombre d'accidents du travail par l'analyse des risques des différents métiers. L'équipe actuelle est composée de deux ingénieurs et doit être renforcée par un technicien supérieur territorial conseiller en prévention.

Le second à l'unité gestion et assistance aux projets qui a en charge toutes les missions en liaison avec les dossiers thématiques du nettoyage et de la viabilité hivernale.

Cette unité vise à développer les activités d'optimisation du fonctionnement de l'activité de nettoyage mécanique et manuel. Elle est composée, aujourd'hui, de deux techniciens qui ont en charge le suivi des procédures et dont les missions évoluent vers la recherche et le développement de méthodes visant à moderniser les activités.

Il apparaît donc nécessaire de créer un troisième poste dont la mission consisterait à proposer et à piloter un règlement de nettoyage et à structurer les relations économiques avec les partenaires de la division.

Dans le cadre des centres de responsabilité, la masse salariale induite sera compensée par la suppression de trois postes d'agent de salubrité parmi les douze postes prévus à la suppression par délibération n° 2003-1616 en date du 22 décembre 2003.

Ces créations ont été présentées en comité technique paritaire le 30 septembre 2005.

Par ailleurs, les évolutions d'organisation des services communautaires, notamment celui de la direction des grands projets, présentées en comité technique paritaire le 30 septembre, ainsi que la mise en conformité des grades de postes et des missions y afférentes, nécessitent de modifier le tableau des effectifs ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les créations d'emplois,

Services/emplois	Grades autorisés	N° de poste	Observations
Direction générale			
chargé de mission	chargé de mission	02120040	pérennisation d'un emploi créé à temps incomplet pour 3 ans (50 %) par délibération n° 2002-0795 du 23 septembre 2002 rémunération sur la base de l'indice majoré 669 coût annuel supplémentaire : 1 600 €
<i>Direction de la propreté</i>			
chargé de communication	cadre d'emploi attaché	05532076	CTP du 30 septembre 2005 masse salariale compensée par la suppression de 5 postes d'agent de salubrité.
technicien réglementation	cadre d'emploi technicien supérieur territorial	05532077	
conseiller en prévention	cadre d'emploi technicien supérieur territorial	05532078	

b) - les transformations d'emplois,

Services/emplois	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observations
Direction générale					
<i>Direction des grands projets</i>					
chef de projet	98600332	ingénieur	directeur adjoint	cadre d'emploi ingénieur en chef	évolution du besoin CTP du 30/09/2005 pas de coût supplémentaire
chef de service administratif	0214003	directeur	responsable juridique	cadre d'emploi attaché	idem

<i>Direction de l'eau</i>					
assistant gestion compta. secrétaire affectée antenne gestion comptable	94510661 94510636 94510633	agent administratif	assistant gestion compta. secrétaire affectée antenne gestion compta.	cadre d'emploi adjoit administratif	mise en conformité du grade et des fonctions pas de coût supplémentaire
surveillant d'assainissement	94510061	contrôleur de travaux	responsable de site d'exploitation	cadre d'emploi technicien supérieur territorial	protocole d'accord 1999 mise en conformité du grade et des fonctions
chef égoutier	94510306	agent de salubrité principal	chef égoutier	cadre d'emploi agent de maîtrise	protocole d'accord 1999 pas de coût supplémentaire
<i>Délégation générale au développement urbain</i>					
assistant à la conduite d'opérations	94600206	rédacteur	assistant à la conduite d'opérations	cadre d'emploi technicien supérieur territorial	mise en conformité du grade et des fonctions pas de coût supplémentaire
chef de projet	98600327	chef de projet	chef de projet	cadre d'emploi ingénieur	idem

c) - les suppressions d'emplois,

- suppression de cinq postes d'agent de salubrité.

2° - La dépense supplémentaire en résultant, soit 1 600 €, a été prévue et sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - comptes 641 310 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,